Le pacte vert européen menacé d'affaiblissement

L'adoption de l'objectif de baisse des émissions de CO_2 de l'Union donne lieu à de multiples concessions

BRUXELLES - *bureau européen*

C'est une semaine périlleuse pour le pacte vert européen, cet ensemble de textes qui doit permettre aux Vingt-Sept de réduire leurs émissions de CO_2 de 55 % d'ici à 2030 avant d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Jeudi 23 octobre, les chefs d'Etat et de gouvernement européens devaient se retrouver à Bruxelles, pour y débattre notamment de l'objectif intermédiaire de 2040 que les Vingt-Sept n'ont toujours pas adopté. *« Ce sera l'un des sujets les plus difficiles du conseil »*, prédit un diplomate européen.

Alors que la Commission milite pour une baisse des émissions de 90 % à cette échéance, de nombreux Etats membres, dont la Pologne et l'Italie, défendent un chemin moins ambitieux. Plus ambiguës, la France et l'Allemagne ne s'en prennent pas frontalement à l'objectif 2040 de la Commission, mais elles réclament des *« conditions facilitantes »*, comme le dit l'Elysée, pour leur permettre de le soutenir. Elles demandent des flexibilités pour y parvenir, mais aussi des conditions à même de renforcer une industrie européenne en perte de compétitivité.

Sur ces deux volets, la Commission leur a déjà donné des gages. En ce qui concerne l'objectif de 90 %, elle a proposé, le 2 juillet, des aménagements, comme la prise en compte des crédits carbone internationaux ou des puits de carbone, qui en affaiblissent la portée et, aujourd'hui, elle n'exclut pas d'aller plus loin. En ce qui concerne la relance de la compétitivité de l'Union européenne (UE), Bruxelles, qui n'a mis en œuvre que 10 % des mesures préconisées par l'ex-président de la Banque centrale européenne Mario Draghi dans son rapport sur le sujet publié le 9 septembre 2024, est encore loin du compte.

C'est là-dessus, essentiellement, que l'attendent l'Allemagne et la France, pour lesquelles *« il y a urgence à accélérer »*, résume l'Elysée. Les deux pays se félicitent du projet européen de surtaxer lourdement les importations d'acier chinois. Ils regrettent que la simplification de textes comme le devoir de vigilance ou l'obligation de contrôle social et environnemental, en discussion au Parlement européen et qui pourraient être vidés de leur substance par la droite et l'extrême droite, n'aille pas assez vite. D'ici à la fin de l'année, la Commission doit présenter une réforme du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, une révision du texte interdisant la mise sur le marché de voitures à moteur thermique en 2035, ou encore, une grande loi de simplification sur les sujets environnementaux.

Paris et Berlin réclament des conditions qui renforcent une industrie européenne en perte de compétitivité

Le président du Conseil européen, Antonio Costa, et la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, à Copenhague, le 1er octobre. IDA MARIE ODGAARD/RITZAU SCANPIX/VIA REUTERS

Déminer les discussions

Pour le président français, Emmanuel Macron, comme pour le chancelier allemand, Friedrich Merz, cela ne suffit pas. Les deux dirigeants ont fait leur liste de courses sans se rejoindre totalement. Ainsi, la France et 18 autres Etats membres exigent des aménagements du deuxième marché du carbone (dit « ETS2 », Emissions Trading System) qui doit concerner, à compter de 2027, le logement et les transports, et devrait peser sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'Allemagne mène le combat contre la fin du moteur thermique dans dix ans. Avec l'Italie, elle a écrit à la Commission, le 6 octobre, pour lui demander un *« changement de cap immédiat »*. A ce sujet, Paris n'imagine pas de nouvelles flexibilités qui ne s'accompagneraient pas d'un choix clair et net pour le « made in Europe ».

Antonio Costa, le président du Conseil européen, redoute que les débats, jeudi, signent l'agonie du pacte vert. Son homologue de la Commission, Ursula von der Leyen, a envoyé, lundi 20 octobre, une lettre aux dirigeants européens, afin d'essayer de déminer les discussions des chefs d'Etat et de gouvernement.

Elle revient sur les concessions qu'elle s'est déjà dite prête à faire sur l'automobile. Au nom de la neutralité technologique chère à Berlin et à Rome, des carburants synthétiques ou des biocarburants à très faible émission pourraient survivre à l'échéance de 2035. La présidente de la Commission évoque également des *« mesures concrètes »* pour aider les constructeurs de poids lourds à atteindre leurs cibles d'émissions.

Sur l'ETS2, elle propose notamment d'introduire un mécanisme de stabilisation des prix du CO_2, afin d'en limiter la hausse. Elle étudie également *« la possibilité pour les Etats d'anticiper les recettes de l'ETS2 »*. Ce qui leur permettrait de rembourser des prêts que la Banque européenne d'investissement leur consentirait afin d'investir dans la décarbonation des transports et des bâtiments.

In fine, Ursula von der Leyen devra tenir compte de ce que lui demanderont les Vingt-Sept, jeudi. Avec la montée de l'extrême droite, la radicalisation de la droite, le décrochage économique de l'UE, le retour de Donald Trump à la Maison Blanche et l'offensive commerciale d'une Chine en quête de marchés extérieurs, les attaques contre le pacte vert se sont intensifiées.

Elles sont particulièrement vives au Parlement européen, où le Parti populaire européen (PPE), première force politique au sein des institutions, peut, quand cela sert ses intérêts, former une majorité avec les nationalistes de tout bord. Plusieurs textes en ont déjà fait les frais. Mardi 21 octobre, les droites se sont alliées pour retoquer une loi visant à améliorer la protection des forêts.

Projet de simplification de texte

Dans ce contexte, Ursula von der Leyen donne parfois l'impression de naviguer à vue. Le 20 juin, contre toute attente, la Commission a annoncé son intention de retirer sa proposition de directive élaborée pour lutter contre le greenwashing, qui voit des entreprises prêter à tort des vertus environnementales à leurs produits. Elle n'a pas donné suite, mais a, ce faisant, créé les conditions d'un blocage au niveau des Etats membres et, depuis, le texte est enlisé.

Le 23 septembre, invoquant des problèmes informatiques, la Commission a annoncé un nouveau report, à la fin 2026, de l'entrée en vigueur de la loi antidéforestation interdisant la vente en Europe de produits comme l'huile de palme, le soja et le bois issus de terres déboisées après 2020.

Soupçonnée de vouloir satisfaire aux demandes de ses partenaires commerciaux, dont le Brésil, l'Inde ou les Etats-Unis, elle y a renoncé. Elle a néanmoins présenté, mardi, un projet de simplification du texte, notamment en réduisant drastiquement les obligations pesant sur les plus petites entreprises. La proposition de réforme doit maintenant être examinée par les eurodéputés et les Etats membres, qui pourraient profiter de la réouverture du texte pour en amenuiser encore l'ambition. *« Un autre chemin, sans modification législative de cette loi, était possible. La Commission en a décidé autrement »*, regrette l'eurodéputé (Renew) Pascal Canfin. ■

VIRGINIE MALINGRE

Dermatose nodulaire : les bovins français en « mode confinement »

Pour rassurer ses partenaires européens, la France a décidé de suspendre pendant dix-huit jours les exportations d'animaux vivants

La filière bovine française sous cloche. Depuis le 17 octobre et jusqu'au 4 novembre, toute sortie de bovins de l'Hexagone est suspendue. En cause, la propagation de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), une maladie grave touchant les bovins mais non transmissible aux humains. Cette mesure choc devait rassurer les partenaires européens sur la volonté française d'éradiquer la maladie. Le pari est réussi puisque la Commission européenne a renouvelé sa confiance à la France, lors d'une réunion, mardi, et ne lui a pas ôté son statut réglementaire « indemne » de cette maladie qui permet d'avoir des échanges internationaux sans entrave. Mais la situation plonge les éleveurs français dans l'embarras, la France étant l'un des premiers exportateurs mondiaux d'animaux vivants.

Depuis sa première introduction sur le territoire, le 29 juin, le virus s'était diffusé à de nombreux élevages de Savoie (32 foyers) et de Haute-Savoie (44), puis dans l'Ain (quatre) et dans le Rhône (un), restant cantonné pendant plus de trois mois à la région Auvergne-Rhône-Alpes. Mais, le 11 octobre, de nouveaux cas ont été décelés dans le Jura (quatre foyers), puis, quelques jours plus tard, dans les Pyrénées-Orientales (quatre foyers).

Face à cette recrudescence de cas, le gouvernement français a également décidé d'interdire tout rassemblement *« festif »* (concours, foires, salons, activités taurines, etc.) avec des bovins sur l'ensemble du territoire, ainsi que les marchés de bovins destinés à l'élevage dans les régions comprenant des foyers. Alors que les restrictions de mouvements d'animaux étaient jusque-là limitées aux zones dites « réglementées », qui se déploient sur 50 kilomètres autour des foyers, ces mesures touchent désormais tous les éleveurs.

Mesure difficile

« On est passés en mode confinement, explique Kristel Gache, directrice du réseau des Groupements de défense sanitaire (GDS France). *L'arrêt des exportations sert à protéger les autres pays européens ; les autres mesures servent à protéger le reste de la France. »* Pourquoi stopper les exportations pendant dix-huit jours ? *« Nous avons estimé que c'est une durée assez longue pour juger de l'efficacité des mesures : si le virus a pu sortir de la zone réglementée, on s'en apercevrait dans les quinze prochains jours »*, explique Olivier Debaere, directeur de crise à la direction générale de l'alimentation.

Les autorités soupçonnant des mouvements illicites d'animaux depuis les zones protégées d'être à l'origine des nouvelles contaminations, les contrôles routiers ont été renforcés ; 700 ont déjà été organisés durant le week-end. *« Fin août, vu la courbe épidémique et la stratégie mise en place, on se disait que l'épizootie allait s'éteindre, mais certains ont fait fi de la biosécurité »*, déplore Eric Cardinale, directeur scientifique de la santé animale à l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Outre la biosécurité, les élevages situés en zone réglementée sont également vaccinés. Enfin, les autorités imposent, à chaque nouveau cas, l'abattage de tout le troupeau. Une mesure très difficile à vivre pour les éleveurs et contestée par la Confédération paysanne et la Coordination rurale.

Même les syndicats qui avaient accepté cette stratégie rejettent les nouvelles mesures. *« Cette décision a été prise sans concertation, ce n'est pas acceptable*, souligne Manon Pisani, trésorière adjointe des Jeunes Agriculteurs, référente sur les questions sanitaires. *On nous dit que quinze jours, c'est une période suffisante pour calmer la transmission de la maladie, mais c'est une décision clairement politique de la part du gouvernement. »*

Face à la recrudescence de cas, le gouvernement a décidé d'interdire tout rassemblement avec des bovins

La crainte des éleveurs est que cette mesure les livre à la spéculation des marchés et que les négociants en bestiaux en profitent pour acheter les bêtes à moindre prix. *« A cause du blocage des exportations, les éleveurs vont devoir vendre moins cher*, s'inquiète Yohann Barbe, porte-parole de la FNSEA. *Il y a un risque que le marché s'effondre et, quand le marché s'effondre, il y a un effet psychose, tout le monde vend d'un coup. »*

Ces nouvelles mesures interviennent à un moment critique. C'est à l'automne que s'exportent les broutards, ces veaux élevés pour leur viande et vendus le plus souvent entre l'âge de 6 et 12 mois afin d'être engraissés, essentiellement en Italie et en Espagne. *« Les broutards doivent partir au plus tard le 1er décembre, car l'hiver approche et il n'y a pas de place dans les bâtiments »*, explique Yohann Barbe. La situation est donc urgente. *« Il n'y a pas assez de centres d'engraissement des broutards en France, c'est une des faiblesses de notre système*, ajoute Kristel Gache. *Il risque d'y avoir des animaux qui ne pourront pas être vendus. »*

Accès à la vaccination

Autre problème, les veaux laitiers, ces animaux de quelques mois vendus à la pièce, et dont l'immobilisation coûte cher. L'automne est également la saison du pic des vêlages en France, la demande en lait augmentant à l'approche de l'hiver, notamment pour tous les fromages de garde (comté, beaufort, cantal, etc.). En 2024, la France a ainsi vendu à l'étranger 938 000 broutards et 367 000 veaux laitiers, soit 1,3 million d'animaux, selon les données de l'Institut de l'élevage.

« Nous trouvons la réaction des services démesurée, car si la France perdait son statut "indemne", elle pourrait quand même négocier de manière bilatérale avec l'Espagne et l'Italie », avance Yohann Barbe. D'autant que ces pays voisins sont également touchés par la maladie.

Les syndicats demandent que tous les élevages puissent avoir accès à la vaccination. Une proposition examinée par le ministère. *« Mais si la stratégie actuelle est bien appliquée, il n'y a aucune raison que le virus s'étende »*, estime Eric Cardinale. La preuve, en l'absence de nouveaux cas, le ministère devrait lever, mercredi, la zone réglementée centrée sur la Savoie et la Haute-Savoie.

A l'approche de l'hiver, les températures vont devenir moins propices aux vecteurs de la maladie, les taons et les petites mouches piqueuses appelées « stomoxes », qui font circuler le virus entre animaux en les piquant. De quoi espérer une accalmie. ■

DELPHINE ROUCAUTE